

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif pour 2017 ayant été voté en décembre 2016, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2017.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2017 des résultats de l'exercice 2016, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

## ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Après financement des restes à réaliser, le résultat de l'exercice 2016 restant disponible pour le financement des mesures nouvelles du budget supplémentaire 2017 s'élève à 39,357 M€.

Le projet de budget supplémentaire 2017 comprend des opérations nouvelles en dépenses réelles, hors résultat antérieur et restes à réaliser, qui s'élèvent à 40,843 M€ :

- dont 3,061 M€ en fonctionnement ;
- dont 37,782 M€ en investissement.

Il est précisé que les inscriptions prévues en dépenses nouvelles au budget supplémentaire n'ont essentiellement pas pour vocation à être effectivement réalisées : elles permettent d'équilibrer le budget supplémentaire et constituent, dans les faits, des ressources pour les exercices ultérieurs.

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		39 357 257,91 €
<b>Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire (A)</b>		<b>39 357 257,91 €</b>
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (B)	40 843 282,91 €	1 486 025,00 €
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>3 060 874,00 €</i>	<i>1 486 025,00 €</i>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT = (A) + (B)</b>	<b>40 843 282,91 €</b>	<b>40 843 282,91 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution négatif reporté (D 001) (A)	4 462 236,01 €	
Restes à réaliser 2016 (B)	1 239 091,15 €	404 165,00 €
Affectation (R1068) (C)		5 297 162,16 €
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (D)	39 012 608,91 €	39 012 608,91 €
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>37 782 408,91 €</i>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT = (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>44 713 936,07 €</b>	<b>44 713 936,07 €</b>

**1 - Concernant les dépenses réelles de fonctionnement**, les crédits nouveaux s'élèvent, en opérations réelles, à 3,060 M€, avec la répartition par chapitre suivante :

Chapitres	Opérations nouvelles réelles
011 – Charges à caractère général	2 000 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	560 000,00 €
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	2 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	498 874,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 060 874,00 €</b>

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Suite à la transformation du Grand Dijon en métropole (*décret n° 2017-635 du 25 avril 2017 portant création de la métropole « Dijon Métropole »*), le crédit de 29,9 K€ inscrit au budget primitif 2017 et relatif à la compétence de défense extérieure contre l'incendie [DECI] (*cf. arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie*), est supprimé au budget supplémentaire 2017.

Cette compétence est en effet transférée de plein droit par le législateur à la métropole dijonnaise nouvellement créée. Ce crédit concernait l'entretien et la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, 2,030 M€ sont affectés à titre de « provisions » pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici à la fin de l'année 2017 mais n'ont pas vocation à être effectivement consommés.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

560 K€ sont affectés sur ce chapitre à titre de « provisions », sans avoir vocation à être consommés d'ici à la fin de l'exercice.

➤ **Frais de fonctionnement de groupes d'élus (chapitre 656) :**

Un crédit de 2 K€ est abondé pour respecter strictement le montant accordé à chaque groupe politique par délibérations successives du conseil municipal du 29 septembre 2008 et du 2 février 2009.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Un crédit de 46,8 K€ est nécessaire pour annuler un titre de recette émis en 2013 auprès de l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées (EPCAPA) pour le paiement de la taxe foncière 2013, à la suite du dégrèvement total accordé à l'établissement par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche-Comté.

Enfin, un crédit de 452,1 K€ est inscrit sur ce chapitre à titre de « provisions » et n'a pas pour vocation à être consommé d'ici à la fin de l'exercice.

**2- Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles**, hors résultat reporté, sont abondées quant à elles de + 1,486 M€, avec la répartition par chapitre suivante :

Chapitres	Opérations nouvelles réelles
73 - Impôts et taxes	588 625 €
74 - Dotations et subventions	897 400 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 486 025 €</b>

➤ **Le produit des impôts et taxes (chapitre 73)** est en hausse de + 588,625 K€, pour les raisons suivantes :

- l'ajustement d'environ + 239 K€ du produit de la fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières), compte-tenu de la notification officielle des bases d'imposition prévisionnelles 2017 effectuée fin mars 2017 par la Direction générale des finances publiques (état fiscal 1259) ;

- la prise en compte d'une hausse du produit de la taxe de séjour communale de + 350 K€ par rapport au montant inscrit au budget primitif 2017 (800 K€). Cette recette perçue par la Ville en 2017 correspond en réalité à la taxe de séjour collectée en 2016 par les hébergeurs (décalage d'un an entre la collecte et le reversement). Cette hausse significative du produit collecté en 2016 s'explique à la fois par une fréquentation touristique dynamique poussée par le classement du centre-historique au patrimoine mondial de l'UNESCO, par l'implantation de nouveaux établissements, source de recettes supplémentaires (appart'hôtel Odalys etc.), ainsi que par la nouvelle grille tarifaire approuvée par délibération du conseil municipal du 13 avril 2015 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En raison de l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les recettes collectées depuis cette date par les hébergeurs auprès des touristes sont, quant à elles, directement reversées à Dijon Métropole.

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont rehaussées de + 897,4 K€, compte-tenu du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) communiqué officiellement par l'Etat en avril 2017.

Cette évolution significative par rapport au produit prévu au budget primitif 2017 s'explique notamment par les raisons suivantes, dont faisait déjà état la note de synthèse support du débat d'orientation budgétaire 2017 du 21 novembre 2016 :

- le produit de la dotation forfaitaire s'est avéré nettement plus élevé que l'estimation initiale effectuée par la Ville (+ 776,4 K€). En effet, dans le cadre de la loi de finances pour 2017, le Parlement a réformé le dispositif dit « d'écrêtement péréqué » (ponction effectuée sur la dotation forfaitaire de certaines communes, dont Dijon) destiné, entre autres, à financer la croissance des dotations de péréquation et la hausse « naturelle » de la DGF due à l'augmentation de la population, à la création de communes nouvelles, et au renforcement de l'intégration intercommunale.

En raison de la forte baisse de la dotation forfaitaire générée depuis plusieurs années par la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques, l'assiette historique de l'écrêtement (3% de la dotation forfaitaire) était devenue trop faible et ne permettait plus de générer un volume de financement suffisant pour couvrir les besoins à financer (dans un contexte de fort renforcement de l'intégration intercommunale notamment).

Dans ce contexte, le Parlement a fait le choix de modifier l'assiette de cet écrêtement péréqué, désormais établi sur la base de 1% maximum des recettes réelles de fonctionnement des communes concernées, ajustement technique qui s'est révélé favorable à la Ville de Dijon.

- la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), du fait notamment de la réduction du nombre de communes éligibles et de la meilleure répartition de la croissance de l'enveloppe entre les bénéficiaires, s'est avérée légèrement plus favorable pour Dijon que ce qui avait été anticipé lors de la construction du budget primitif (+ 89,4 K€) ;

- enfin, plus marginalement, le montant de la dotation nationale de péréquation (DNP) est supérieur de + 31,6 K€ à l'estimation effectuée pour la construction du budget primitif.

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement perçue par la Ville depuis 2013 est rappelée dans le tableau ci-après.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dotation forfaitaire	33 641 759 €	31 985 942 €	27 719 809 €	23 290 008 €	21 176 370 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 297 847 €	2 297 847 €	2 297 847 €	2 297 847 €	2 589 429 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	695 680 €	579 925 €	446 689 €	405 308 €	401 665 €
<b>DGF TOTALE</b>	<b>36 635 286 €</b>	<b>34 863 714 €</b>	<b>30 464 345 €</b>	<b>25 993 163 €</b>	<b>24 167 464 €</b>

**3- Les dépenses réelles d'investissement** intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à **43,484 M€** (incluant les dépenses nouvelles et les restes à réaliser 2016) :

<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses totales (dont restes à réaliser 2016)</b>	<b>Dont opérations nouvelles strictes (hors restes à réaliser 2015)</b>
001- Résultat d'investissement reporté	4 462 236,01 €	-
20 - Immobilisations incorporelles	9 900 000,00 €	9 832 518,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	9 321 500,00 €	9 043 013,98 €
21 – Immobilisations en cours	9 900 000,00 €	9 672 318,00 €
23 - Travaux en cours	9 900 000,06 €	9 234 558,93 €
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>43 483 736,07 €</b>	<b>37 782 408,91 €</b>

Les principales dépenses d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser 2016) s'établissent comme suit :

➤ **Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » :**

Deux subventions de 30 K€ chacune sont inscrites au budget supplémentaire 2017 pour :

- d'une part, la réalisation de travaux d'installation de bungalows et de réfection des courts de tennis au stade des Bourroches, appartenant au Comité d'Établissement Régional (CER) de la SNCF-Dijon (transfert d'une partie des 330 K€ prévus à cette fin au budget primitif 2017 en travaux [chapitre 23] à une subvention [chapitre 204] du même montant, laquelle ne sera mobilisée pour 2017 qu'à hauteur de 30K€) ;

- d'autre part, la rénovation de l'éclairage du terrain de sport de la gendarmerie situé dans le quartier de Flandre.

➤ **Chapitre 21 « Immobilisations en cours » :**

Suite à la transformation du Grand Dijon en métropole, est retiré au budget supplémentaire 2017 le crédit de 2 K€ relatif à la compétence de défense extérieure contre l'incendie [DECI] pour la fourniture de poteaux incendie.

➤ **Chapitre 23 « travaux en cours » :**

La compétence de défense extérieure contre l'incendie [DECI] étant désormais exercée par Dijon Métropole, les 58 K€ prévus au budget primitif pour des travaux de remplacement de poteaux incendie sont retirés au budget supplémentaire 2017.

Par ailleurs, en raison du changement de maîtrise d'ouvrage des travaux au stade des Bourroches, qui seront finalement réalisés directement par le CER SNCF-Dijon en contrepartie du versement d'une subvention de la Ville de Dijon (*cf. supra*), les crédits prévus à cet effet au budget primitif sont réduits de - 330 K€.

➤ Enfin, pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents antérieurs, un montant de 38,167 M€ doit être ventilé sur plusieurs chapitres, étant précisé qu'il s'agit de crédits de « provisions » pour des travaux sur les prochains exercices, qui n'ont donc pas vocation à être consommés sur 2017 :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 9,832 M€
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + 9,043 M€ ;
- Chapitre 21 « Immobilisations en cours » : + 9,674 M€ ;
- Chapitre 23 « Travaux en cours » : + 9,618 M€.

**4 - Les recettes réelles d'investissement du budget supplémentaire** (intégrant le résultat 2016, les restes à réaliser 2016, et les recettes nouvelles 2017) sont de 5,701 M€, avec la répartition par chapitre suivante :

<b>Chapitres</b>	<b>Recettes totales (dont restes à réaliser et résultat 2016)</b>	<b>Dont opérations nouvelles « strictes »  (hors restes à réaliser, R001 et R1068)</b>
10 - Dotations et fonds propres	5 297 162,16 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	29 165,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	375 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>5 701 327,16 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les principaux mouvements sont constitués :

- des restes à réaliser de 2016 pour un montant total de 404 K€ concernant, d'une part, le prêt à taux zéro souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux du groupe scolaire Beaumarchais (375 K€ inscrits au chapitre 16) et, d'autre part, une subvention d'investissement au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour l'attractivité du centre-ville (chapitre 13) ;

- de crédits pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 5,297 M€ (compte 1068), conformément à l'affectation des résultats 2016 proposée au Conseil Municipal.

Après avoir examiné ces différentes propositions, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2017, conformément au document budgétaire annexé

2 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

3 - m'autoriser, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 6**

**Abstentions : 4**

**Ne participe pas au vote : 1**